

N° 48011-2021/1-ACTS/DAJI

Date du : 19 mai 2021

Rapport de présentation

OBJET : modification de la délibération modifiée n° 33-2019/APS du 6 juin 2019 portant désignation des représentants de la province Sud au sein de divers organismes et instances.

PJ : un projet de délibération.

Référence : - arrêté n° 2021-8440/GNC-Pr du 15 juillet 2021 constatant la prise de fonctions des membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;
- courrier 48599-2021/2-ARV : accusé réception du retrait de la province Sud du GIE NCTPS et délai de préavis.

1. Demandes de modifications du groupe FLNKS-Sud suite au départ de M. Louis Mapou.

L'élection du 17^{ème} gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a entraîné des mouvements au sein de l'assemblée de la province Sud. Conformément aux articles 118 et 119 de la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, M. Louis Mapou a cessé d'appartenir à l'assemblée de la province Sud à la suite de sa prise de fonction en qualité de président du gouvernement. Il est ainsi remplacé à la province Sud par la suivante de liste du groupe FLNKS-Sud, Mme Amandine Darras.

Lors de la séance publique de l'assemblée de la province Sud du 22 juillet 2021, M. Mapou a été remplacé dans les organismes au sein desquels il siégeait en tant que représentant de la province Sud. Suite à son départ, le groupe FLNKS-Sud a souhaité actualiser plus largement la désignation de certains de ses membres au sein d'autres organismes et instances.

2. Groupement d'intérêt économique Nouvelle-Calédonie Tourisme Point Sud (GIE NCTPS – art.18).

Par la délibération n° 10-2021/APS du 1^{er} avril 2021, relative à la stratégie provinciale en matière de tourisme, la province Sud a décidé de se retirer du GIE. Conformément aux statuts du GIE, et notamment l'article 10, ce retrait sera effectif le 9 septembre 2021. Les administrateurs perdent donc leur mandat, l'article 18 doit être abrogé.

Pour l'ensemble des modifications à opérer, voir le tableau récapitulatif ci-dessous.

| Organisme (Art. de la délibération n° 33-2019) | Désignation actuelle | Remplacement proposé |
|---|--|--|
| Aquarium de Nouméa et de la province Sud (Art. 6) | <i>Au conseil d'administration :</i> M. Aloïsio SAKO, titulaire | Mme Amandine DARRAS, titulaire |
| GIE Nouvelle-Calédonie tourisme point Sud (Art. 18 - NCTPS) | <i>Au conseil d'administration :</i> M. Jean-Gabriel FAVREAU Mme Marie-Line SAKILIA Mme Annie QAEZE | Article abrogé |
| Sem Mwe Ara (Art. 23) | <i>Au conseil d'administration :</i> M. Aloïsio SAKO | <i>Soumis à la proportionnelle</i> Mme Amandine DARRAS |
| Comité d'étude, d'élaboration et de révision du PUD de La Foa (Art. 28-4) | Mme Ithupane TIEOUE | <i>Soumis à la proportionnelle</i> Mme Amandine DARRAS |
| Institut de formation des maîtres de Nouvelle-Calédonie (Art. 79 - IFM-NC) | <i>Au conseil d'administration :</i> M. Sylvain PABOUTY, titulaire | Mme Marie-Line SAKILIA, titulaire |
| Conseil de perfectionnement du Régiment du service militaire adapté (Art. 81 - RSMA) | M. Aloïsio SAKO, titulaire | Mme Amandine DARRAS, titulaire |
| Collège de Bourail (Art. 86) | <i>Au conseil d'administration :</i> Mme Ithupane TIEOUE, titulaire | Mme Amandine DARRAS, titulaire |
| Collège de Kaméré (Art. 89) | <i>Au conseil d'administration :</i> M. Sylvain PABOUTY, titulaire Mme Marie-Line SAKILIA, suppléante | Mme Marie-Line SAKILIA, titulaire M. Sylvain PABOUTY, suppléant |
| Collège de Tuband (Art. 94) | <i>Au conseil d'administration :</i> M. Sylvain PABOUTY, titulaire | Mme Marie-Line SAKILIA, titulaire |
| Lycée Escoffier (Art. 117) | <i>Au conseil d'administration :</i> M. Sylvain PABOUTY, titulaire Mme Marie-Line SAKILIA, suppléante | Mme Marie-Line SAKILIA, titulaire M. Sylvain PABOUTY, suppléant |
| Bibliothèque Bernheim (Art. 130) | <i>Au conseil d'administration :</i> M. Aloïsio SAKO, titulaire | Mme Marie-Line SAKILIA, titulaire |

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.